

# Bicyclette Bruzoise

Ligue de Bretagne - CODEP35

## BREVET FEDERAL 100 KM

Samedi 30 mars 2019

Lieu de départ : maison des associations - BRUZ

Heures de départ : 09h00 à 10h00 ; délai : 7h00

Participation : licencié FFCT : 5 euros ; autre licencié 7 euros (sandwich et boissons à l'arrivée)

Dénivellé : 900 mètres environ



Bicyclette Bruzoise - Brevet fédéral 100 km				
Contrôles	Localités	Km	Km total	N° des routes
C	Bruz, maison des assos		0	D36, D44
	Goven	9,7	9,7	D62
	Lassy	4,2	13,9	D62
	Guignen	7,2	21,1	D42
	La-Chapelle-Bouëxic	5,5	26,6	D776, D248
	Mernel	5,2	31,8	D48, D772 à droite
	Maure-De-Bretagne	1,9	33,7	D65
C	Lieuron	5,8	39,5	D50
	St-Seglin	4,6	44,1	D50
	Comblessac	6,6	50,7	D50, D311
	Guer	5,2	55,9	Dans Guer prendre centre-ville, puis à gauche à l'église. Ensuite D773 direction Bellevue Coëtquidan
C	Bellevue	5,4	61,3	D773
	St-Malo-de-Beignon	1,2	62,5	D773, 1km après St-Malo-de-B à droite Le Plessis. Ensuite tout droit jusqu'à D724 (ou N2024), à droite
	Plélan-le-Grand	8,2	70,7	D38
	Maxent	5,7	76,4	D38
	Baulon	8,1	84,5	D38
	Lassy	4,9	89,4	Dans Lassy à gauche à l'église direction Guichen D38
	La Taupinais (lieu-dit)	3	92,4	Rond-point à gauche D776, à gauche dans bas de la côte (D577). Parcours fléché à partir de Pont-Réan
	Pont-Réan	5,1	97,5	D577, juste après le pont sur la Vilaine à droite
C	Bruz, maison des assos	4,8	102,3	

Responsable : DIDIER BESSERVE 5 rue BRASSENS - BRUZ - tel : 02 99 52 70 76 ou 06 47 28 79 72 ou 06 62 64 66 79

Règlement : les cartes de route doivent être validées à BRUZ, LIEURON, Et BELLEVUE (cachet de commerce mentionnant le nom de la localité). Les participants au brevet s'engagent à respecter le code de la route, la nature, et l'environnement. Les participants non-licenciés devront obligatoirement avoir une assurance "responsabilité civile". En cas de retard, d'abandon merci de prévenir les organisateurs : 06 47 28 79 72 ou 06 62 64 66 79

SECOURS : pompiers : 18 ; SAMU : 15 ou 112



www.bretagne.ffct.org

